AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-4-69 913397

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE
(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)
5, Place Paul Jamot - 51-REIMS - Tél. 47.22.87

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

SUPPLEMENT N° 2 AU BULLETIN N° 103 d'AVRIL 1969 — 8 avril 1969/ n° 10

GRANDE CULTURE

Informations.-

Méligèthes sur colza d'hiver :

Les dernières journées, particulièrement chaudes, ont provoqué la sortie des premiers Méligèthes et leur concentration sur les colzas. Les pullulations peuvent être très variables suivant les pièces et les situations.

N'intervenir que si l'on remarque 2 à 3 insectes par hampe florale avec début de dégâts. Surveiller attentivement les cultures car les boutons sont encore très petits et la floraison relativement éloignée.

Sur les grandes pièces le traitement pourra éventuellement se limiter aux bordures, sur environ 30 m si les insectes ne se sont pas répartis vers l'intérieur (un temps chaud favorise leur dispersion - visiter l'intérieur des cultures avant d'arrêter une décision).

Il est rappelé que les traitements contre les Méligèthes, quelque soit le produit mis en oeuvre, n'ont qu'une très courte persistance. N'intervenir qu'à bon escient car un traitement appliqué actuellement risque de devoir être renouvelé avant le début de la floraison.

Charançon des siliques du colza :

Les premiers insectes se remarquent. Il est vivement déconseillé de réaliser un traitement à forte dose en vue de les détruire en même temps que les méligèthes.

Gros charançon de la tige du colza :

Il n'y a plus à envisager de lutte contre ce parasite, sa présence éventuelle ne saurait donc justifier une application insecticide.

Rectificatif au bulletin n° 103 d'avril 1969

Parasites des cultures de pois (Désherbage)

Nous avons indiqué, pour lutter contre les graminées adventices dans les pois l'utilisation du Diallate à 1,400 kg de matière active à l'hectare en pré-semis. Des accidents phytotoxiques s'étant manifestés sur certaines variétés avec ce produit, il est recommandé d'utiliser de préférence le Triallate.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles. — l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire "CHAMPAGNE"

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

P 273